



Suspension allocations logements

Par **Estelle06210**, le 11/03/2022 à 08:05

bonjour,

après avoir réglé ma caution, premier mois de loyer ainsi que mon deuxième mois de loyer par virement bancaire, ma propriétaire ne me fournissait pas de quittance de loyer mais de simple reçu, elle s'est déplacée car j'attendais mes quittances pour lui régler le loyer suivant donc 1 mois de retard. Venant de loin elle voulait un règlement en espèce. Ma mère a payé 750€ et moi aussi en espèces car illégale de payer plus de 1000€ en espèces, mais aucune quittance. Suite à cela elle nous informe par huissier qu'elle a vendu l'appar Et que nous devons partir mais en même temps comme je l'ai menacé de la dénoncer pour la non production de quittance, elle a signalé à la caf que j'avais pas payé les 2 mois en espèces. Je viens de trouver un autre logement, en urgence, je suis enceinte et la caf le suspend les allocations logement et m'en prévient que si je n'ai pas payé par virement ou chèque mes loyers j'ai aucune preuve de paiement et elle va me supprimer l'apl. Qu'est ce que je peux faire comme recours ? d'autant que je devais être au plafond de l'apl car le logement que j'ai trouvé est cher....

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le 11/03/2022 à 09:22

Bonjour

Pour la CAF, c'est d'abord vers eux qu'il faut vous tourner afin de prouver votre bonne foi.

Concernant votre location, le propriétaire ne peut pas vendre sans vous prévenir. Dans ce cas, il semble avoir vendu "occupé", vous n'êtes en rien obligée de quitter le logement.

Par **Estelle06210**, le 11/03/2022 à 10:06

COMMENT PROUVER MA BONNE FOIS SI CE N'EST QUE MA MÈRE LUI A REMIS EN MAIN PROPRE 1 MOIS DE LOYER EN ESPÈCES ET MOI DE MÊME. ELLE EST RETOURNÉE À SON VÉHICULE CHERCHER SOIT DISANT LES QUITTANCES QU'ELLE ME DEVAIT DEPUIS L'ENTREE DANS LE LOGEMENT, ELLE EST REVENUE EN RENTRANT AVAC SES CLÉS DANS L'APPARTEMENT, ÇA A DÉGÉNÉRÉ CAR ELLE M'A

POUSSÉ ALORS QUE JE LUI INTERDISAIS D'ENTRER AVEC SES CLÉS CHEZ MOI, D'AUTANT QUE JE SUIS ENCEINTE ET CERCLÉE, SEUL TÉMOIN MA MÈRE ET DE CE FAIT AUCUNE QUITTANCE NE M'A ÉTÉ REMIS ELLE NE LES AVAIT PAS ! ELLE ENTRAIT CHEZ MOI SOUS PRÉTEXTE QUE C'EST SON APPARTEMENT JUSTE POUR VOIR LES LIEUX !!!! COMMENT FAIRE ? JE SUIS DÉSESPÉRÉE CAR LE LOGEMENT QUE J'AI TROUVÉ EST CHER ET LA CAF ME DIT QUE J'AVAIS À REFUSÉ LE PAIEMENT ESPÈCES MAIS D'UN AUTRE CÔTÉ LA CAF M'AVAIT INFORMÉ QUE MES REÇUS N'ÉTAIENT PAS DES QUITTANCES!!!

Par **Estelle06210**, le **11/03/2022** à **10:09**

ET LA CAF ME SUSPEND MES DROIT AUX APL, JE VAIS ME RETROUVER DEHORS SI JE N'AI PAS CETTE AIDE AU LOGEMENT .